



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/270
S/17132
26 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

APR 28 1985

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 33 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 26 avril 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le 20 avril 1985 au soir, un navire israélien qui effectuait une patrouille de routine a aperçu un navire non identifié qui s'approchait des côtes israéliennes. Cette embarcation ayant refusé de s'arrêter et de s'identifier, le patrouilleur a tiré des coups de semonce. Le navire non identifié a alors ouvert le feu, notamment au lance-roquettes, et a tenté de prendre la fuite. Le patrouilleur a riposté, coulant le navire. Un corps a été repêché; 19 personnes se sont apparemment noyées. Les huit autres membres de l'équipage ont été sauvés. Ceux-ci ont déclaré avoir appareillé d'un port algérien où ils avaient reçu une formation spéciale. Ils avaient reçu de Khalil Wazir, "commandant adjoint" du Fatah, l'ordre d'attaquer trois objectifs civils en Israël. Un porte-parole de l'OLP à Bagdad a annoncé, le même jour, que "plusieurs de ses unités se dirigeaient vers Tel-Aviv pour y mener des activités de commando".

Cette attaque avortée ne représente que l'une - celle qui a reçu le plus de publicité - des attaques lancées récemment par l'OLP. Le 20 avril, David Caspi, chauffeur de taxi à Jérusalem, a été assassiné tandis qu'il regagnait son domicile. Un porte-parole de l'OLP à Amman a déclaré que l'OLP avait assassiné Caspi pour venger l'arrestation, peu de temps auparavant, du terroriste Abu el-Nur, de l'OLP, et de ses collaborateurs. Deux jours auparavant, le 18 avril, la "Voix de l'OLP" à Bagdad a revendiqué la responsabilité d'un attentat à la bombe qui avait été perpétré le même jour à Jérusalem. Cette campagne terroriste devrait suffire pour éliminer toutes les illusions que l'on pourrait avoir au sujet d'une prétendue tendance à la modération au sein de l'OLP. Comment peut-on parler de modération en se référant à une organisation qui se livre à des assassinats et à des attentats à la bombe contre des innocents et qui tente de terroriser une ville entière? L'OLP a prouvé une fois encore que derrière de vagues formulations destinées au grand public à l'extérieur du Moyen-Orient, elle continuait à faire de la terreur, et de la terreur seule, son moyen d'action et sa raison d'être.

* A/40/50/Rev.1.

A/40/270

S/17132

Français

Page 2

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Benjamin NETANYAHU
